



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-3-1

Ottawa, le 12 avril 2006

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2006-3 en date du 12 janvier 2006, le Conseil annonce ce qui suit :

**LA PÉRIODE DE DÉPÔT DES DEMANDES DE LICENCES DE
RADIODIFFUSION VISANT L'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE
PROGRAMMATION DE TÉLÉVISION POUR DESSERVIR LA RÉGION
D'EDMONTON ET / OU CALGARY (ALBERTA) EST PROLONGÉE JUSQU'À
NOUVEL ORDRE.**

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>